

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
mercredi 18 décembre 2013**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs : MASSY J., MARTIN G., MARTIN P., LEROUX F., DUBREUIL A., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., GIBERT D., FANTINET R., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., RENAUDET L., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., DESAGES H., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., PIVARD E., MOREL M.T., SAINT JOANIS T., DUMONTET J.M., MALLET B.,

Délégués excusés : LECLERC C., JOULAUD C. BOURICAT G. (pouvoir à P. PORTIER), BOURDUT C. (pouvoir à L. RENAUDET), COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., PIGEON A., BOUCHAUVEAU M., PETIT E.,

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Présentation du diagnostic territorial réalisé par GE2A
- ✓ Point sur les travaux de l'atelier de Chazemais
- ✓ Aménagement d'un espace dédié au RAM dans les locaux du Relais Services Publics
- ✓ Bilan 2013 de la location des hébergements de la Communauté de Communes
- ✓ Point sur le projet de l'atelier de Mr LAPARRA
- ✓ Point sur les rythmes scolaires
- ✓ Point et situation de l'association APROVA qui avait conduit la reprise du café de Mesples
- ✓ Questions diverses

Point sur les travaux de l'atelier de Chazemais

Les travaux sont terminés et le coût total de l'opération est de 88 004,08 € contre 82 104,08 € prévus initialement. On note donc 3 plus values :

- 1 000 € à destination de l'architecte dont la mission a été étendue
- 4 000 € pour l'entreprise de maçonnerie Annetta pour des travaux supplémentaires sur la cheminée et sur la reprise du mur de séparation avec le voisin.
- 1 000 € pour l'entreprise CT ELEC pour la pose de radiateurs électriques non prévus au départ.

Michel TABUTIN rappelle que cet atelier était dédié à Monsieur REVIDON (entreprise de motoculture) qui a été mise en demeure par la commune de quitter ses locaux actuels en raison des nuisances sonores. Dans l'hypothèse où il ne donnerait pas suite à cette offre de location, la recherche d'un nouvel artisan serait entreprise.

Aménagement d'un espace dédié au RAM dans les locaux du Relais Services Publics

Le Président a présenté sur power point un bilan de l'action du RAM et ses besoins actuels en termes de locaux. Le projet consiste aujourd'hui à aménager un espace dédié au RAM dans le Relais Services Publics. Pour cela, on utilisera les ateliers rendus disponibles par Monsieur S. CHERPRENET et Monsieur FREBOURG de la société IDE. La surface aménagée sera d'environ 85 m².

Le coût de l'opération est estimé à 20 000 €, l'essentiel des travaux se trouvant réalisé en régie. Une subvention de 40 % a été sollicitée auprès de la CAF.

Bilan 2013 de la location des hébergements de la Com.Com

Le Président présente le bilan des locations des hébergements pour l'année 2013. Celui-ci fait apparaître un solde positif de 1 324 € sur l'ensemble des hébergements. (Document joint)

Point sur le projet d'atelier de Monsieur LAPARRA

Le Président indique que la Communauté de Communes a reçu l'autorisation des services de l'Etat pour construire sur la ZAC d'Huriel l'atelier de Monsieur LAPARRA sur une parcelle d'une surface inférieure à 3 000 m² après modification simplifiée du PLU d'Huriel et sans qu'il soit nécessaire de constituer un dossier Loi sur l'Eau. Cette autorisation ne vaut que pour ce lot et l'aménagement de nouveaux lots devra faire l'objet d'une procédure complète (mise en compatibilité avec le SCOT, dossier loi sur l'eau etc).

Par ailleurs, la commune d'Huriel a pour sa part adopté, en Conseil Municipal, la modification simplifiée du PLU et engagera l'enquête publique le 15 janvier 2014 et ce jusqu'au 15 février 2014. A compter de cette date, la vente du terrain sera signée par la Communauté de Communes et le permis de construire déposé. Durant le délai d'instruction du permis, le dossier de consultation des entreprises sera établi.

Les travaux de construction de l'atelier devraient ainsi pouvoir démarrer avant l'été 2014.

Point sur les rythmes scolaires

La réflexion se poursuit avec la recherche d'animateurs par la directrice du Centre social de Saint Martinien.

Point et situation de l'APROVA

L'association pour la promotion et la valorisation du village de Mesples et des autres villages du Pays d'Huriel avait été constituée pour mener, à titre expérimental, la reprise du café restaurant avec l'embauche d'un Contrat Aidé. La personne recrutée est décédée au bout de quelques mois et l'association est aujourd'hui en sommeil. Les membres du bureau s'interrogent sur sa dissolution.

Les membres du Conseil Communautaire font part de leur souhait de voir cette association perdurer pour pouvoir éventuellement servir à une autre expérimentation du même type.

La part de subvention restante (1 500 €) allouée par la Communauté de Communes sera versée sur le compte de l'association « Tourisme en Pays d'Huriel » qui la conservera jusqu'à ce que l'APROVA soit à nouveau active avec un bureau renouvelé. Sur les 1 500 € restant, 500 € devront cependant être conservés pour rembourser, après règlement de la succession, le salaire non versé de la salariée à de sa famille.

Présentation du bilan de l'étude menée par GE2A sur la mutualisation de l'emploi dans les associations

Les conclusions de l'étude dans son ensemble peuvent être consultées sur le lien suivant (www.ge2a.fr). On notera parmi les préconisations faites plusieurs points :

- l'organisation d'un forum des associations
- la création d'un point de rencontre des associations du territoire
- la mise en place de formations territoriales à destination des bénévoles
- l'incitation à la mutualisation des moyens et la création de regroupements associatifs.

Questions diverses

✓ Médailles pour le personnel

Le Président explique que plusieurs employés de la Communauté de Communes ont plus de 20 ans de service et qu'il conviendrait de les récompenser par l'octroi d'une médaille.

Le Conseil Communautaire accepte ce principe et décide d'octroyer une prime de 10 € par année de service.

✓ Formation pour Damien FERNANDES

Damien FERNANDES se trouvant recruté sous un statut de Contrat Avenir, il doit engager des formations pendant tout son parcours.

Le Conseil Communautaire décide d'accepter qu'il participe aux formations suivantes :

- Agent des services espaces verts du 26 au 28 mars 2014: taille des arbustes, initiation à la reconnaissance des conifères.
- La maçonnerie paysagère les 24 et 25 avril 2014 : maîtriser le projet d'un petit ouvrage de maçonnerie intégré aux espaces verts.
- Agent polyvalent en plomberie du 16 au 19 septembre 2014 : savoir assurer l'entretien de premier ordre des installations sanitaires, préparer un chantier de soudure cuivre et acier

Par ailleurs, le Conseil Communautaire examinera prochainement sa demande de formation pour l'octroi du CACES et des permis BE et C en fonction des cofinancements possibles.

✓ Venue de la délégation mongole sur le territoire

Le Président rappelle qu'une délégation mongole sera accueillie sur notre territoire et celui de la Communauté de Communes du Val de Cher du 15 au 26 février 2014.

✓ Vote d'une motion

Le Conseil Communautaire décide de soutenir par délibération l'action de l'association TGV Grand Centre Auvergne pour l'électrification de la ligne Bourges/ Saint-Amand/ Montluçon.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine assemblée est fixée au lundi 20 janvier 2014 à 17 H 30 à Saint Martinien.